

# INTER TEXTILES VÊTEMENT

Bulletin mensuel des Fédérations Françaises des Syndicats Chrétiens du Textile  
 26, Rue de Montholon - PARIS (IX<sup>e</sup>)  
 Tél : TRUdaine 91-03

et du Vêtement

C. C. P. : Textile PARIS 6161-33  
 Vêtement PARIS 88-14

## *En avant pour de nouvelles étapes...*

Le dernier des congrès annuels de la Fédération vient d'avoir lieu. C'est pour deux ans que les militants réunis à Roanne ont tracé la ligne de conduite de la Fédération, se donnant rendez-vous en 1956 à Halluin, pour juger le chemin parcouru.

Cette ligne de conduite, les buts qu'elle assigne le sont non seulement pour le bureau fédéral, mais pour toutes les organisations de la Fédération.

C'est tous ensemble que nous devons agir pour obtenir de nouvelles améliorations et faire un bond en avant vers une véritable démocratie sociale et économique.

Participation à l'organisation de l'économie afin que celle-ci, ainsi que la technique, soient réellement au service de la personne humaine.

Pour cela, nous avons à développer notre information et notre formation. Cela sera fait. Et à tous les échelons.

Nous devons avoir dans toutes les entreprises importantes du textile des délégués capables de discuter de toutes questions intéressant leur entreprise. Dans les régions et les branches des militants connaissant économiquement leur profession aussi bien que les représentants patronaux. Et c'est possible.

Les mesures qui viennent d'être prises par le Gouvernement concernant la reconversion éventuelle de certaines entreprises ne doivent pas servir à renflouer des employeurs incapables ou à accroître les profits de certaines concentrations capitalistes. Elles doivent servir à l'intérêt général en permettant une baisse de prix à la production, certes, mais aussi à la consommation. Elles doivent aussi permettre une réadaptation de la main-d'œuvre sans perte de pouvoir d'achat et sans déplacement de localité.

Il faudra absolument veiller à ce que la reconversion comme la productivité ne soient pas détournées de leur but qui au fond est le même.

Economiser le travail humain et améliorer le niveau de vie dans le cadre d'une politique économique d'ensemble.

Et dans tout cela, qui peut défendre les véritables intérêts des travailleurs ? Sinon le Syndicalisme par des militants formés et informés.

En ce qui concerne les conditions de travail et les salaires, il y a encore beaucoup à faire. Mais deux ans c'est bien long, direz-vous. Regardons un peu en arrière.

FEVRIER 1950 : Loi sur les conventions collectives.

SEPTEMBRE 1950 : Fixation du S.M.I.G. après réunion de la nou-

velle commission supérieure des conventions collectives.

FEVRIER 1951 : Conventions Collectives Nationales du Textile Naturel et des Textiles Artificiels.

Voici bientôt 5 ans que la nouvelle loi sur les conventions collectives existe, près de 4 ans que nos conventions nationales sont signées. Il reste encore à les compléter nationalement par les annexes V.R.P., ouvriers d'entretien, travailleurs à domicile. Régionalement par des avenants et les bordereaux de salaires.

Nos conventions ont subi le feu des critiques et de l'usage. D'autres industries ont vu s'établir nationalement ou régionalement des conventions qui, sur beaucoup de points, ont repris la nôtre, en y apportant de ci, de là des améliorations.

Certaines de ces améliorations : compléments de retraite, indemnités de congédiement existent d'ailleurs, soit en vertu de l'accord du 9 juin, soit dans les T.A. par un additif à la convention.

Il faudra donc compléter et améliorer notre convention nationalement et régionalement.

Il faudra aussi et d'urgence, revoir les barèmes de salaires, compte tenu des récentes mesures gouvernementales.

L'application de ces seules mesures déjà insuffisantes, aboutirait à un nouvel écrasement de la hiérarchie ouvrière et un nivellement jusqu'au coefficient 145, qui est impensable.

Il est certain qu'à vouloir à la fois prendre ce qui est normal, le S.M.I.G. comme salaire de base du coefficient 100 et maintenir la hiérarchie Parodi on aboutit à des solutions boiteuses.

Nous sommes quant à nous, pour une réduction de l'éventail hiérarchique et un relèvement du coefficient de base plutôt que de voir ou maintenir des coefficients qui n'ont qu'une valeur symbolique.

## COUTURE

### Enfin, un accord de salaire !

Depuis Novembre 1950, aucun accord de salaires n'avait été signé dans la Couture.

Aux mois de Mars et Septembre 1951, malgré plusieurs entrevues avec les représentants de la Chambre Patronale, aucun accord n'avait pu être réalisé ; il en fut de même au mois de Février de cette année.

Hélas ! les salaires proposés ne nous donnent pas plus satisfaction cette fois-ci, que les autres fois, et pourtant nous avons donné notre accord.

En effet, sans accord de salaires, rien n'oblige actuellement les employeurs de la Couture de payer leur personnel au-dessus du S.M.I.G., c'est-à-dire 121 frs 50 de l'heure pour Paris, aucune possibilité pour faire appliquer les recommandations patronales sur les salaires ; seul un accord de salaires signé et déposé aux Prud'hommes à force de loi.

Nous avons aussi rencontré un autre écueil, et celui-là du côté de la C.G.T., qui acceptait de signer un salaire de 140 frs pour la première main qualifiée, après 2 ans, alors que nous n'étions mandatés que pour signer à 145 frs de l'heure minimum.

Que fallait-il faire ? Ne pas signer, et laisser la C.G.T. seule signataire de cet accord ? Il n'en était pas question.

Seconde main qualifiée .....	121,50 de l'heure
Première main débutante et petit ouvrier tailleur .....	125 fr. de l'heure
Première main qualifiée (flou et tailleur) .....	130 fr. »
Après 2 ans de pratique professionnelle .....	140 fr. »
Ouvrier tailleur .....	150 fr. »

C'est le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés qui doit être augmenté.

Et tout cela c'est du travail pour les syndicats et la Fédération. Nous n'avons pas sur le terrain syndical du chômage en perspective.

Car non seulement, il faudra obtenir des améliorations mais aussi les faire appliquer et respecter, dans les entreprises.

Ce sera le rôle de tous nos syndiqués, délégués et militants. Le Gouvernement vient de donner l'assurance que l'Inspection du Travail complètera cette tâche.

Et nous pourrons dans 2 ans, mesurer le chemin parcouru, tant sur le plan de l'action et des résultats obtenus que sur celui de l'accroissement des effectifs et de la confiance des travailleurs au syndicalisme, l'un allant avec l'autre.

Benoit MAYOUD.

Il est encore temps pour les syndicats de mandater leurs responsables au

Congrès du Vêtement

SAMEDI 13 NOVEMBRE  
à Paris



Les congressistes du 29<sup>e</sup> Congrès Fédéral

# La vie de nos Syndicats du Textile

## Choletais

Par arrêté ministériel du 30 août 1954, notre avenant régional à la convention collective nationale est évidemment. Ce qui revient à dire que désormais il fait force de loi et qu'il est applicable et opposable à toutes les entreprises textiles quelles qu'elles soient, situées dans la région désignée.

Les dispositions de cette Convention Régionale sont donc obligatoires pour tous les employeurs et travailleurs de l'Industrie Textile, entrant dans son champ d'application territorial et professionnel.

Il importe maintenant de veiller à son application. Son texte doit être connu, c'est pourquoi il sera distribué dans les entreprises à chaque salarié, mais il faut aussi l'étudier. Vos réunions de Syndicats et de Sections d'entreprises sont faites opur cela. Ne les boudez pas, ceci dans votre intérêt.

La délimitation territoriale de cet avenant est basé sur les délibérations de la Chambre de Commerce de Cholet. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Syndicat Textile C.F.T.C., 9, rue du Bourg-Baudry, à Cholet (Maine-et-Loire).

## Vosges

### QU'EN PENSEZ-VOUS, LES CAMARADES ?

#### SAINTE-MAURICE-SUR-MOSELLE

Une réunion s'est tenue le jeudi 5 août au siège du Syndicat Cotonnier au sujet du licenciement d'un délégué C.G.T. des Etablissements LEVEQUE.

La Direction ayant manifestement mis obstacle au fonctionnement normal du Comité d'entreprise depuis son élection en avril dernier, la Commission a demandé la réintégration du délégué qui a été acceptée par la Direction.

**Elections professionnelles : ELOYES (Vosges).** — Délégués du personnel.

**Tissage.** — Inscrits : 424. Votants : 282. Nuls : 29.

#### Titulaires :

HOUILLO J.-M. (C.G.T.)	238
GRANDCOLAS J. (C.F.T.C.)	172
VIANT A. (C.G.T.)	234

#### Suppléants :

CLAUDE Y. (C.G.T.)	217
Mme MATHIEU (C.F.T.C.)	163
Mme ARNOULD (C.F.T.C.)	183

**Services communs :** Inscrits : 75. Votants : 43.

#### Titulaire :

HELDBERG (C.F.T.C.)	41
VARROY F. (C.F.T.C.)	36

#### Suppléant :

La C.F.T.C. ne présentait pas de candidats à la Filature.

#### LAVELINE-DEVANT-BRUYERES

##### Collège Ouvriers

#### Titulaires :

LIMBACH G. (C.F.T.C.)	164
1 C.G.T.	219
1 C.G.T.	218
1 C.G.T.	216
CHAPPE R. (C.F.T.C.)	163

#### Suppléants :

1 C.G.T.	217
1 C.G.T.	218
1 C.G.T.	216
SCHMIDT C. (C.T.C.)	163
CLAUDEL M.-P. (C.F.T.C.)	163

##### Collège Employés

CLAUDEL Paul (C.F.T.C.).  
DERVAUX André (C.F.T.C.).

##### Collège Techniciens et Agents de Maîtrise

BLAUAZ Pierre (C.F.T.C.).  
FRANCILLON Raphaël (C.F.T.C.).

##### Collège Cadres

KIEFFER Marcel.  
LETANG Jean.

## Castres-Mazamet (Tarn)

**Licenciement abusif...** L'un de nos camarades a été licencié d'une entreprise pour un motif faux, qui n'avait rien à voir avec le travail. Le syndicat ayant pris l'affaire en main lui a fait rendre justice.

1<sup>o</sup> Le patron a été obligé de lui trouver une place équivalente à celle qu'il occupait.

2<sup>o</sup> Celui-ci a versé à notre camarade 45.000 fr. à titre de dommages-intérêts.

#### AUX ETS X... Tissage

Depuis quelque temps la Direction ne tenait plus compte du compte rendu pour le calcul du salaire des tisseuses, mais procédait par le mesurage des pièces. Le Syndicat C.F.T.C. tenu au courant de ces difficultés a obtenu, après diverses entrevues, et la réunion de la Commission de Conciliation, un accord signé. Le système du contrôle par le compteur a été rétabli et les ouvrières sont satisfaites.

#### DANS L'ENTREPRISE TEXTILE X... à Castres

Dans cette usine il n'y a pas un syndiqué et pas de délégué.

Le patron le sait et il en profite.

— Conditions de travail déplorables (il n'y a même pas d'eau dans l'usine pour boire).

— Du rendement il en faut et... si vous n'êtes pas content il y a la porte grande ouverte.

— Pas de majoration pour les heures supplémentaires.

— Pas de prime de panier.

Ces travailleurs comprendront peut-être un jour qu'il vaut mieux payer une cotisation syndicale et se défendre tous ensemble car à ce moment-là l'attitude patronale changerait. A eux de choisir.

Voilà trois faits... Dans deux entreprises, où il y a le syndicat on fait respecter les lois et les conventions, dans l'autre c'est le patron qui fait respecter SA LOI. Une fois de plus nous constatons que les non syndiqués se font tort à eux-mêmes et en fait sont les soutiens du Patronat.

## Vosges (suite)

#### CHARGES DE TRAVAIL

Un certain nombre de patrons textiles vosgiens préparent pour la rentrée des vacances une « réorganisation » de leur entreprise. Réorganisation est un bien grand mot pour baptiser une révision des charges du travail dans le sens de l'augmentation évidemment. Les grosses navettes en tissage, les grosses bobines aux continus en filature, diminuent, paraît-il, cette charge formidablement. Je me demande si c'est l'avis des tisserands et des soigneurs de continus et si cela justifie le passage de 8 à 16 métiers ordinaires comme dans un certain tissage des Vosges.

À ce sujet, il me semble qu'un certain nombre de points sont à rappeler aux militants du textile.

1<sup>o</sup> Ne laissez pas les Directions saboter le comité d'entreprise. Celui-ci doit être obligatoirement informé de toute transformation des conditions de travail dans l'entreprise. Les normes de production sont à étudier avec les commissions techniques du Comité. S'il n'y a pas accord, le syndicat doit demander une commission de conciliation s'est révélée impossible.

2<sup>o</sup> L'institution prud'homale est une institution paritaire, puisque composée en nombre égal de Conseillers élus par les travailleurs et par les employeurs.

Nos Syndiqués savent aussi ce que l'on demande aux Conseillers Prud'hommes.

On leur demande d'être des hommes avertis, compétents et désintéressés. Ils doivent connaître la législation du travail, les us et coutumes de la profession, les Conventions Collectives existantes, ils doivent être capables de conseiller pour concilier, et de rendre, en toute équité, des jugements impartiaux, motivés et basés sur de solides attendus.

Connaissant ainsi l'importance des Conseils de Prud'hommes, nos Syndiqués ont un premier devoir impérieux à remplir le 14 novembre prochain,

## Roubaix-Tourcoing

#### « L'ASSEMBLEE GENERALE DES SYNDICATS LIBRES DU TEXTILE C.F.T.C. DE ROUBAIX-TOURCOING »

Les adhérents des syndicats libres des ouvriers du textile de Roubaix-Tourcoing se sont réunis dimanche dernier 26 septembre au siège de la C.F.T.C., 20, rue de Tournai, sous la présidence de Maurice DUBAR.

Après un mot d'accueil, celui-ci donna un compte-rendu d'activité qui souligna entre autres le bel effort de solidarité entrepris pour remettre en activité la Caisse syndicale de chômage, les enquêtes effectuées dans les entreprises concernant le salaire minimum garanti et les congés payés, la liaison plus soutenue avec les adhérents par le moyen de la circulaire « L'Ouvrier Textile », l'intense travail de propagande réalisé et la participation active de nos représentants au Congrès national du Textile C.F.T.C., le 5 septembre dernier à Roanne.

La discussion qui suivit fut animée et porta sur les questions importantes des salaires, de la productivité, et du reclassement du personnel.

Le secrétaire Claude FRANÇOIS fit ensuite une rapide relation concer-

nant le démarrage et le fonctionnement de la Caisse de Chômage des Syndicats Libres. Il démontra l'importance de cette réalisation qui progressera sérieusement dans l'avenir si chacun soutient cet effort. En terminant la discussion qui suivit, chacun se plut à reconnaître le caractère de solidarité qui se dégage de cet effort actuellement poursuivi.

Puis François DECORNET, Secrétaire Général, relata l'action actuelle menée par nos organisations. Celles-ci se préoccupent notamment des problèmes soulevés par le travail en équipe. Elles œuvrent également dans le cadre de l'accord du 26 novembre 1953, afin de bien connaître les salaires réels, et de faire des études sérieuses sur la productivité dans le but d'aboutir à des réalisations pratiques et avantageuses. Les problèmes de la reconversion des entreprises ne nous sont pas étrangers et au plan local comme au plan national nous nous efforçons d'obtenir que les travailleurs aient leur mot à dire dans la mesure où ils sont intéressés ; ce qui n'est pas peu.

Un échange de vue suivit cette réunion intéressante, et le Président clôtura la séance en remerciant chaque adhérent de sa participation à cette réunion.

## Dans toute la France

## Les électeurs prud'homaux

## voteront le 14 novembre

Dans l'ensemble de notre Pays se dérouleront, le 14 novembre, des élections pour le renouvellement partiel des Conseils de Prud'hommes.

Nos syndiqués savent ce qu'est cette institution.

C'est une juridiction du travail, très ancienne, qui rend aux salariés d'énormes services, tant sur le plan individuel pour tous ceux qui y font appel afin d'obtenir justice, que sur le plan collectif en créant une jurisprudence très précise en matière de réglementation des Contrats de travail et de louage de services.

La mission des Conseillers Prud'hommes est double. S'efforcer d'abord de concilier les différends qui leur sont soumis, les juger ensuite si la conciliation s'est révélée impossible.

L'institution prud'homale est une institution paritaire, puisque composée en nombre égal de Conseillers élus par les travailleurs et par les employeurs.

Nos Syndiqués savent aussi ce que l'on demande aux Conseillers Prud'hommes.

On leur demande d'être des hommes avertis, compétents et désintéressés. Ils doivent connaître la législation du travail, les us et coutumes de la profession, les Conventions Collectives existantes, ils doivent être capables de conseiller pour concilier, et de rendre, en toute équité, des jugements impartiaux, motivés et basés sur de solides attendus.

Connaissant ainsi l'importance des Conseils de Prud'hommes, nos Syndiqués ont un premier devoir impérieux à remplir le 14 novembre prochain,

#### Celui de voter

Mais ils ont à faire davantage. Ils doivent, dans leurs quartiers et dans leurs entreprises, inciter leurs collègues à étravail à accomplir ce même devoir,

et à voter pour les candidats de la C.F.T.C.

Ils ont à faire valoir auprès des électeurs que nos syndicats se sont toujours préoccupés de l'Institution Prud'homale, et ont toujours défendu les salariés sur ce terrain sous un double aspect.

Tout d'abord en présentant comme candidats les meilleurs de leurs militants, des hommes répondant à toutes les conditions requises de dévouement et de compétence,

En mettant, en second lieu, à la disposition des travailleurs syndiqués ses services de renseignements juridiques, et là où c'est possible, en assurant leur défense devant les Conseils des Prud'hommes, par des Secrétaires permanents spécialisés.

La C.F.T.C. de plus a un programme précis sur le plan législatif, en vue d'améliorer l'Institution Prud'homale elle-même, qui peut se résumer dans les points suivants :

Relèvement important de la somme, sur laquelle les Conseils de Prud'hommes peuvent juger en dernier ressort,

Création d'une Juridiction d'appel du travail, composée de Conseillers Prud'hommes élus par leurs pairs,

Simplification et réduction, dans toute la mesure du possible, des délais de procédure et d'appel.

SYNDIQUES C.F.T.C. du TEXTILE, n'oubliez pas que les Elections Prud'homales du 14 NOVEMBRE seront pour notre Mouvement un test de représentativité et d'influence.

C'est aussi une excellente occasion de propagande syndicale.

Faisons donc de la journée du 14 NOVEMBRE, dans tous nos Centres et dans toutes nos Régions, un jour de Victoire pour la C.F.T.C.

F. DECORNET.

# LA FEDERATION TEXTILE C. F. T. C.

## a tenu son 29<sup>e</sup> Congrès à Roanne

### LES 4-5-6 SEPTEMBRE 1954

Le 29<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Française des Syndicats Chrétiens du Textile s'est tenu à Roanne (Loire) les 4, 5 et 6 septembre 1954, sous la présidence de Georges LEVARD, Secrétaire Général de la C.F.T.C.

Nous devons tout d'abord rendre hommages aux militants roannais qui ont eu la charge d'organiser ce congrès et en particulier à notre ami PERICHON Marcel qui, malgré une crise de rhumatismes, a tenu à assurer jusqu'au bout ses responsabilités d'organisateur. Tout avait été prévu et rien ne fut laissé au hasard.

Plus de 100 délégués représentant les syndicats affiliés à la Fédération et venant de toutes les régions et de toutes les branches textiles de France ont assisté aux réunions.

La séance du samedi matin 4 septembre, présidée par Albert MYNGERS, Président Fédéral, débute par une allocution de bienvenue de notre camarade Marcel PERICHON, Responsable Textile de la région roannaise, à laquelle répond le Président Fédéral.

Après la vérification des pouvoirs, l'ordre du jour appelle le vote sur les modifications de l'article 10 des statuts proposées par le Syndicat Textile de Cholet (Maine-et-Loire).

Plusieurs syndicats se déclarent contre l'introduction dans les statuts fédéraux d'un paragraphe suspendant le droit de voter pour les syndicats n'appartenant pas à une caisse de résistance régionale ou à la Caisse Fédérale de Résistance en ne remplissant pas les obligations découlant. Le Président MYNGERS fait observer que la proposition de Cholet ne fait que confirmer le vote du Congrès d'Epinal sur l'obligation de la caisse de résistance pour tous les syndicats appartenant à la Fédération.

Un premier vote par mandat eut lieu pour l'adoption de la proposition du syndicat de Cholet qui fut adopté par 101 voix contre 34 et 13 nuls.

Après l'adoption du rapport financier présenté par François DECORNÉT, Trésorier Fédéral, et l'adoption des comptes de la Caisse Fédérale de Résistance, le Congrès procède à l'admission des syndicats inscrits à la Fédération depuis le dernier congrès.

#### LE RAPPORT D'ACTIVITE FEDERALE

Le samedi après-midi étant présidé par VALENDUC Gaston, d'Armentières (Nord), la suite de l'ordre du jour appela notre camarade Benoit MAYOUD à présenter le rapport d'activité de la Fédération de l'exercice 1953-1954, il examine les points qui ont tout particulièrement retenu l'attention des responsables fédéraux :

- Application de l'accord sur les retraites ;
- Accord du 26 novembre 1953 ;
- Salaire-Chômage ;
- Application de la convention collective et des annexes régionales ;
- Libération des échanges ;
- Les grèves en janvier et avril 1954, etc...

Faisant ensuite un bref résumé de l'histoire ouvrière, il trace les perspectives d'avenir du syndicalisme chrétien dans l'industrie textile. Une deuxième partie fort bien documentée situe l'industrie textile, son histoire, sa situation actuelle, comment se présente l'avenir.

Après cet exposé salué par des applaudissements très nourris plusieurs camarades sont intervenus.

#### LES INTERVENTIONS

VIGUIER, de Sumène (Gard), pour dénoncer l'attitude réactionnaire des patrons bonnetiers de sa région.



CHAUDIERE (Hérault) fait une amicale critique au rapporteur en indiquant qu'il est fait trop peu de place aux perspectives d'avenir.



KRUMNOW (Haut-Rhin) demande que des renseignements plus précis soient fournis par les employeurs sur la situation des entreprises, aux commissions techniques découlant de l'accord du 26 novembre 1953.



DUBAR (Tourcoing) attire l'attention du Congrès sur la question du travail en équipe qui se développe de plus en plus.



RYON (Lille) traite du problème de la libération des échanges et de la productivité.



JAY (Grenoble) signale que les syndicats qu'elle représente critiquent la politique suivie par la Fédération et estiment qu'en tant que salariés nous n'avons pas à organiser la profession ni à collaborer avec les patrons.



LACOMBE (Roanne) indique ce qui a été réalisé à Roanne dans l'industrie cotonnière pour la retraite des vieux travailleurs textiles.



GUITET (Cholet) estime que par les comités d'entreprises, nous devons pouvoir être renseignés sur les salaires réels pratiqués dans les entreprises. Il signale la nécessité dans l'intensification de l'effort de formation et donne quelques brèves indications sur la caisse de retraite existante dans le textile choletais.



VEROT (Saint-Etienne) demande des explications sur le mode de financement du B.I.E.I.C. Elle trouve que le rapport présenté par le secrétaire général manque de pensée directrice et d'orientation.



BERLIOZ (Grenoble) parle des problèmes de reclassement et de productivité qui se posent dans sa région.



MARTIN (de Lyon) pose la question de la représentation des ouvriers dans la nation et dans la profession.



VERKINDERE (Halluin) traite de la question des bas salaires du textile, de la nécessité de revoir les classifications et la base des salaires par branche. Il demande à ce que l'accord du 26 novembre 1953 soit réellement mis en pratique partout vu les perspectives qu'il ouvre.

Le dimanche matin, à la réunion présidée par MERÉY Marius, Président d'honneur de la Fédération, Benoît MAYOUD répond aux camarades intervenus la veille.

Il indique à VIGUIER et à CHAUDIERE que les nombreuses interventions de la Fédération auprès de la Fédération Patronale de la Bonneterie sont restées sans résultat, les patrons de la région semblent agir en dehors de leur organisation patronale nationale.

A KRUMNOW il signale que par le texte existant les salariés ont déjà la possibilité de prendre des responsabilités pour l'avenir, une augmentation des responsabilités ouvrières, il faut pour le moment mettre déjà en application les textes existants.

Il est d'accord avec DUBAR pour dire que le travail en équipe pose de nombreux problèmes sur lesquels le bureau fédéral devra se pencher sans tarder.

Avec RYON il considère que la productivité est souvent fort mal comprise et appliquée. Cela pose de très nombreux problèmes que la Fédération s'attache à résoudre.

A Mlle JAY il répond qu'il faut prendre en considération le fait que les faonniers de la région n'appliquent pas les accords du 9 juin, du 29 juillet et du 26 novembre 1953 car ils ne sont pas étendus. Cela pose du reste le problème de l'extension de ces accords qui va être examiné.

La crainte du chômage qu'ont les salariés n'est pas faite pour faciliter l'action syndicale. L'organisation de la profession est un des moyens qui s'offre à nous pour obtenir un respect plus intégral de la lettre et de l'esprit des accords.

Quant aux perspectives d'avenir, le rapporteur déclare que c'est au congrès à en décider. Il est réuni non seulement pour juger l'action passée, mais aussi pour fixer la ligne de conduite de la Fédération pour les deux années à venir.

Il faut que ces perspectives tiennent compte de ce que le textile n'est pas une branche en expansion et du développement de la technique qui est inévitable si nous voulons pouvoir faire face à la concurrence. S'il ne s'agit que de rassembler des idées, cela est facile, nous en avons tous beaucoup, ce qu'il faut surtout et partout c'est avoir la force syndicale nécessaire pour les faire appliquer. Pour les grandes lignes de notre action, il y a les objectifs confédéraux.

Notre accord du 9 juin et ceux en découlant ne sont qu'une étape sur la voie que nous nous sommes tracée.

Il nous faut renforcer la puissance de nos syndicats afin que le syndicalisme soit à même d'accomplir sa mission.

La défense de la personne humaine, l'intégration des travailleurs dans la nation, la défense contre les injustices.

De très nombreux applaudissements ont salué la péroration de Benoît MAYOUD.

Un vote par mandat a eu lieu pour l'acceptation du rapport d'activité. Il a donné les résultats suivants :

- 196 voix pour l'acceptation.
- 50 » contre l'acceptation.
- 2 » nuls.
- 37 abstentions.

#### Election du Bureau Fédéral

Après l'élection des membres du Bureau Fédéral qui a donné les résultats suivants, la commission des résolutions s'est réunie.

Sont élus par ordre alphabétique : BLATTES Achille, membre sortant, Mazaret.

BUTET Anna, membre sortant, Lyon, DECORNÉT François, membre sortant, Roubaix.

DUBAR Maurice, Tourcoing.

GEBELE Henri, membre sortant, Epinal.

GUITET Jean, membre sortant, Châlet.

LAURENT Georges, membre sortant, Mulhouse.

LEHMANN Marcel, membre sortant, Troyes.

LINOSSIER Marie, membre sortant, Saint-Julien-Molin-Molette.

MAYOUD Benoît, membre sortant, Lyon.

MYNGERS Albert, membre sortant, Halluin.

PERICHON Marcel, membre sortant, Roanne.

RYON Gilbert, membre sortant, Lille.

VALENDUC Gaston, membre sortant, Armentières.

#### RAPPORT SUR LA PROPAGANDE ET LE RECRUTEMENT

Aussitôt après ce vote GEBELE (d'Epinal - Vosges) présente le rapport sur la propagande et le recrutement (vu son importance nous publions de très larges extraits).

Il indique que le syndicalisme doit être fort par le nombre et la compétence, car sans cela toutes les idées et les programmes resteront lettre morte. Le nombre étant obtenu par la propagande, propagande orale, propagande écrite, propagande par les faits et l'action.

La compétence par l'organisation de la section d'entreprise, du syndicat, de la Fédération et par la Formation.

Il conclut que notre action ne sera véritablement efficace que lorsque nous aurons des militants nombreux et bien formés, travaillant en équipe, avec méthode et efficacité.

Après quelques interventions, ce rapport est adopté, à main levée, à une très forte majorité.

Ce réunissant à 14 heures le nouveau bureau fédéral a désigné comme :

— Président : MYNGERS Albert, d'Halluin.

— Vice-Présidents : BUTET Anna, de Lyon, GEBELE Henri, d'Epinal.

— Secrétaire Général : MAYOUD Benoît, de Lyon.

— Trésorier : DECORNÉT François, de Roubaix.

Le dimanche après-midi, la séance de 15 heures présidée par A. MYNGERS, Président Fédéral, fut consacrée à la discussion de la résolution générale.

Présentée par Gilbert RYON, de Lille, au nom de la commission des résolutions, après divers amendements, présentés entre autres par : SABOT, de Saint-Chamond (Loire), NEGRE, de Mazamet (Tarn), elle fut adoptée après un vote par :

- 245 voix POUR.
- 50 » CONTRE.
- 1 » NULLE.

# LA RESOLUTION GENERALE

Les délégués des Syndicats adhérents à la Fédération Française des Syndicats Chrétiens de l'Industrie Textile, réunis à ROANNE (Loire) les 4, 5 Septembre 1954, après un examen de la situation économique et sociale,

Se félicitent de l'action de leur Fédération qu'ils approuvent.

Considérant que cette action est une étape pour réaliser l'organisation de l'économie, donnent mandat à la Fédération de la poursuivre énergiquement par tous les moyens.

## PROBLEME GENERAL

Considérant que la situation économique de l'Industrie Textile est une véritable crise de structures, et que les entreprises individuellement ne pourront jamais apporter de solutions viables,

Le Congrès se prononce avec la C.F.T.C. pour une planification humaine de l'économie.

Ce n'est que dans la mesure où l'on aura un plan d'ensemble d'économie que les travailleurs pourront obtenir la garantie du plein emploi.

Dans ces conditions, le Congrès demande l'organisation de l'économie avec la participation des travailleurs et à égalité des droits avec les autres catégories sociales.

Dans l'immédiat, le congrès demande que soit créé un organisme qui serait chargé d'élaborer un programme d'ensemble de la production textile en vue d'établir une saine production, avec le souci principal :

- a) D'assurer le plein emploi,
- b) De pourvoir aux besoins de la population de l'ensemble de l'Union Française et d'accroître ses possibilités d'achat par une réduction des prix de vente, ce qui suppose, entre autres, la réorganisation du circuit distributif.
- c) D'organiser le marché.
- d) De réduire le déficit de la balance commerciale du textile par un développement des exportations et de la production des matières textiles nationales.
- e) De faire la coordination des diverses professions textiles.

## ACTUALITES

### Les rendez-vous

Depuis quelque temps c'est l'ère des rendez-vous.

Sur le plan social ce fut celui d'Octobre et maintenant on parle du rendez-vous d'Avril.

Les travailleurs dans l'attente de ce rendez-vous restent un peu plus dans l'immobilisme escomptant qu'un peu plus de bien-être leur serait donné sans combats.

Le rendez-vous s'est soldé par une augmentation de 6 fr. 50 du salaire minimum interprofessionnel à Paris. Cela donne l'impression d'un rendez-vous sentimental avec une femme de belle apparence qui est fidèle au ren-

Cette organisation devra associer les organisations ouvrières et devra pouvoir disposer des moyens pour faire appliquer le programme. Une telle perspective entraîne, tant sur le plan de la profession, de l'industrie et de l'entreprise que les travailleurs, associés avec égalité de droits, aient des garanties dans l'entreprise, et bénéficiant de services communs.

Les entreprises faisant appel aux fonds provenant de ressources dont une grande partie est fournie par le monde du travail, ne peuvent donc plus prétendre à la souveraineté du capital privé.

En conséquence, ils devront prendre des engagements précis à l'égard des travailleurs : convention collective, salaires, gestion, etc...

cas exceptionnels et, en tout cas, si elle est introduite, elle doit donner lieu à une compensation au personnel.

## HEURES SUPPLEMENTAIRES

Demande l'interdiction des heures supplémentaires en cas de chômage dans la branche.

## INSPECTION DU TRAVAIL

Demande le renforcement du corps de l'Inspection du travail et des crédits affectés pour poursuivre leur action afin de faire respecter la législation sociale et la Convention Collective.

## PRODUCTIVITE

Insiste pour que soient respectés la lettre et l'esprit de la convention.

Condamne à nouveau les employeurs qui, sous le couvert de l'amélioration de la productivité, augmentent inconsidérément les charges de travail, leurs bénéfices et accroissent le chômage.

Affirme qu'une véritable productivité doit viser à l'économie du travail humain et à l'amélioration du niveau de vie et s'inscrire dans une politique économique d'ensemble.

## LE CONGRES

Demande à tous les travailleurs de l'Industrie TEXTILE de renforcer les organisations syndicales, celles-ci étant seules habilitées et capables de les défendre et de les représenter efficacement.

Il les invite à rejoindre les syndicats Textiles C.F.T.C. qui, grâce à la Caisse Fédérale de Résistance, soutiennent les travailleurs en lutte pour leurs conditions de travail et d'existence.

## TRAVAIL EN EQUIPE

Demande un repos payé dans le cas du travail en équipes continues.

S'oppose à l'institution de la triple équipe qu'il ne peut accepter qu'en

## Les nouveaux salaires minima garantis

JUSQU'AU 16-6-54	à compter du 16-6-54	ZONES		HORAIRES		40 heures par semaine (173 heures 33 par mois)
		du 10-9-54 au 8-2-54	du 8-2-54 au 11-10-54	à compter du 11-10-54	du 10-9-54 au 8-2-54	
0	0	100	115	121,50	17.333	19.933 21.060
— 5	— 3,75	96,25	110,70	116,95	16.683	19.185 20.271
— 10	— 7,50	92,50	106,40	112,40	16.033	18.438 19.482
— 15	— 11,25	88,75	102,05	107,85	15.383	17.690 18.694
18 et — 20	— 13,50	86,50	99,50	105,10	14.993	17.242 18.217

N. B. — Les salariés de la région parisienne bénéficient en sus d'une prime de transport de 800 francs par mois.

Seul le Syndicalisme, une C.F.T.C. puissante et fortement organisée obligera le patronat à payer les salaires normaux, le juste salaire.

Au moment où dans le département nous allons entreprendre des démarches en vue des discussions sur les salaires, il est indispensable que tous les lecteurs de ces lignes, que tous les syndiqués C.F.T.C. prennent conscience de la situation et qu'ils appuient l'action de leurs militants par une campagne intense de recrutement.

Nous comptons sur tous les travailleurs et nos adhérents en particulier pour cet effort.

Un Syndicalisme actif et fort vaut mieux que tous les rendez-vous.

Il est plus digne pour les travailleurs d'améliorer leur pouvoir d'achat par la lutte que par une pauvre autonomie, même si elle est officielle et gouvernementale.

Travailleur, tu dois être debout et non à genoux.

Henri GEBELE.

## Propagande

Plusieurs exemplaires d'*"Inter-Textiles"* sont à la disposition de nos camarades pour les aider dans leur effort de propagande.

Les commandes doivent parvenir au Secrétariat Fédéral accompagnées de leur montant : 5 FRANCS LE NUMÉRO.

Nous espérons que nos camarades sauront profiter de l'effort fait par la Fédération pour les aider dans leur effort de propagande.

## HYGIÈNE SANITAIRE

97, rue des Rosiers, 97 SAINT-OUEN (Seine)

Télé. : CLI. 20-19

Même Maison :

139, rue de Paris, 139 EPINAY-SUR-SEINE

Télé. : 192

10 % de remise sur baignoires, évier, lavabos, bidets, W.-C., etc...

# A TRAVERS LE VÊTEMENT

## Armentières

LE GENDARME  
EST A VOTRE PORTE...  
ET VOUS NE LE SAVEZ PAS

C'est la constatation que font depuis quelques mois les employeurs « Linge de Maison » d'Armentières.

En effet, les actions syndicales dans cette profession ne se comparent plus, elles ont surtout pour objectif l'application du S.M.I.G., les majorations pour heures supplémentaires, les salaires des jeunes.

**Aux Ets H...** — Nos interventions près de l'Inspection du Travail obligent l'employeur à se tenir à carreau, car nous contrôlons les rappels payés pour le S.M.I.G., comme ils ne sont pas suffisants, nous revenons à la charge et insistons jusqu'au jour où intégralement les ouvrières reçoivent leur dû.

**Chez A...** — Une ouvrière licenciée réclame son carnet de production afin de vérifier son compte d'heures qu'elle savait truqué, lui rend des pages blanches. La mauvaise foi du patron nous permet de réclamer un rappel de salaires de 9.000 francs devant le Conseil des Prud'hommes.

**Chez L...** — On veut faire passer pour récupération d'une fête locale 10 heures supplémentaires. Nous intervenons et obtenons le paiement de 8 heures à 25 % et 2 heures à 50 %. (La fête locale avait été déduite des congés payés.)

De plus, dans ce même établissement, après vérification, nous constatons que les heures supplémentaires n'ont pas été payées depuis un an, nous en demandons le paiement; à chaque ouvrière il tombe un rappel de 3.000 à 4.000 francs environ (40 ouvrières).

**Chez C...** — Une ouvrière a travaillé aux pièces pendant deux mois pour un salaire de 8.000 et 11.000 francs. Nous examinons son compte et après intervention près du Syndicat patronal, l'employeur reconnaît avoir truqué les fiches de paie, et nous sommes fondés pour réclamer un rappel de 13.000 francs; l'affaire est en cours.

**Chez M...** — Les jeunes travaillent à la production, et on les paie en % du salaire aux pièces. La C.F.T.C. fait rectifier la position patronale, et rappel est fait aux ouvrières.

**Chez D...** — Le salaire des jeunes est réduit à sa plus simple expression. Une action devant le Conseil des Prud'hommes nous fait obtenir un rappel de 13.758 francs sur deux mois de salaire.

Nous pourrions encore allonger la liste. A quoi bon. Les employeurs sont maintenant sur leurs gardes, ils se savent en liberté surveillée, et le gendarme (Syndicat C.F.T.C.) a l'œil sur eux.

J. DELESALLE.

## UN SUCCES C.F.T.C. AUX ETS DELASALLE A ARMENTIERES

Elections des Délégués du Personnel, le 1<sup>er</sup> octobre.

Nous présentons 3 candidates titulaires et 3 candidates suppléantes.

Toutes sont élues avec respectivement :

les titulaires : 50 - 42 et 35 voix ;  
les suppléantes : 57 - 51 et 51 voix contre, C.G.T. :

titulaires : 33 et 22 voix ;  
suppléantes : 22 et 19 voix.

De tels résultats prouvent que nos amies ont toute la confiance de leurs camarades de travail, nous leur adressons toutes nos félicitations, autant pour la confiance que pour les résultats obtenus.

Jeanne DELESALLE.

## Lille

### RENCONTRE REGIONALE

Après la période des congés, les responsables des Syndicats d'Arras - Hénin-Liétard - Armentières - Lille - Roubaix et Tourcoing se sont rencontrés à Lille pour mettre en commun leur activité et discuter des problèmes professionnels posés à l'échelon régional.

A la suite des discussions concernant la signature de l'accord de salaires dont il est question ci-dessus, les responsables ont envisagé la représentation de leur syndicat au prochain Congrès Fédéral et à la Session de Formation qui doit se tenir dans le courant du mois de novembre. Ils ont également discuté des points de la Convention Collective qui pourraient faire l'objet d'une révision lors de la période prévue à cet effet.

**Le bon travail effectué au cours de cette réunion nous incite à renouveler ces contacts qui donnent plus d'efficacité à notre action syndicale.**

R. L.

### Nord-Pas-de-Calais

#### ACCORD DE SALAIRE

Après plusieurs mois de discussion paritaire, un nouvel accord de salaire, pour la confection toutes branches, a été signé le 10 septembre dernier par les Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais. En voici l'essentiel :

1<sup>o</sup> Le salaire horaire minimum de la catégorie B, servant de base à la hiérarchie ouvrière, est majorée de 3 fr. 25. Pour l'ensemble des catégories, l'augmentation du salaire horaire minimum de base varie donc de 3 fr. 25 à 5 fr. 05 pour le coefficient le plus élevé (catégorie K coupeur mesure).

2<sup>o</sup> Dans chaque entreprise les salaires réels, pris collectivement, devront dépasser d'au moins 10 % les nouveaux salaires minima de qualification.

3<sup>o</sup> L'article 90 de la Convention Collective concernant le calcul des salaires aux pièces est modifié.

Cet accord doit apporter une amélioration des salaires, notamment là où ils sont en général restés très près des minima.

Cependant, les récentes décisions gouvernementales relevant le salaire minimum à 117 fr. pour les principales localités de notre Région vont amener de nouvelles discussions. Une réunion paritaire a été demandée au Syndicat patronal qui, nous l'espérons, devrait permettre une révalorisation des salaires de qualification et des barèmes de pièces.

## VOSGES

A la demande d'Henri GEBELE, Secrétaire général de l'Union Départementale d'Epinal, la Fédération du Vêtement a délégué Suzanne PORET pour aller faire des réunions dans la région et poser les jalons d'une action syndicale dans cette branche.

A Gérardmer s'est tenue, le jeudi 14 octobre, une réunion groupant environ 25 personnes dont 2 syndiquées, venues de plusieurs maisons de confection de la ville.

Au cours de cette réunion de nombreux problèmes ont été soulevés concernant le mode de rémunération dans les diverses entreprises où les cadences sont de plus en plus élevées, sans aucun profit de salaire pour les ouvrières — où le travail à domicile est organisé dans des conditions déplorables — et où on voit même certaines entreprises ne payant pas du tout les heures supplémentaires.

Cette réunion a permis de constater un fait très précis où les heures supplémentaires n'étaient pas versées et une ouvrière avait été renvoyée séante tenant sans motif valable.

Dès le lendemain matin, à la suite de l'intervention de notre camarade

## LYON

### L'ACTION SYNDICALE PAYÉ

Dans une entreprise de confection de chemises, après deux mois d'efforts constants, les élections de délégués du personnel ont eu lieu, malgré l'opposition de l'employeur.

Les délégués ont eu une tâche difficile dans cette entreprise. Grâce à l'action du Syndicat, les deux aménagements que l'employeur a eu de l'Intendance n'ont pas été payées par les ouvrières, comme le voulait le patron.

En juillet, cet employeur, pour pouvoir faire les adjudications de l'Intendance, signala aux délégués qu'il diminuait les salaires. Les ouvrières n'ont pas accepté l'offre en question, et ont même fait une journée de grève. L'employeur fit de nouvelles propositions: une prime leur serait payée si elles accepteraient de travailler 20 minutes par jour supplémentaires; la prime corres-

pondant à ce temps devant être améliorée si elles faisaient preuve de bonne volonté...

Les ouvrières acceptèrent, ce qui n'empêcha pas de multiples litiges dans les feuilles de payes, ni le licenciement pour manque de travail, par vingtaine, et cela en deux fois.

**Dix dossiers furent remis aux prud'hommes.**

Huit furent réglés immédiatement pour un total de 50.000 francs. Un dossier reste en cours, s'élevant à lui seul à 60.000 francs.

Une seule personne âgée se laissa convaincre par le patron de retirer sa plainte.

Cette action vigoureuse put être menée grâce à la formation d'une section syndicale dans l'entreprise (40 syndiquées sur 72 ouvrières) et au dévouement des déléguées, qui pourtant débutaient.

L. JACQUEMIN.

## Vendée

A la S.I.V.C., élections du Comité d'Entreprise et délégués d'ateliers. Liste unique C.F.T.C.-C.G.T.

Ont obtenu :

Délégués d'atelier. — C.F.T.C. : 1 titulaire, 2 suppléants.

Comité d'Entreprise. — C.F.T.C. : 1 titulaire, 2 suppléants.

Bon travail à nos amies qui ont accepté de représenter leurs camarades.

## Roanne

### JOURNÉE REGIONALE DU VÊTEMENT

Dans le cadre du Congrès Textile, les représentants de la Fédération du Vêtement ont pu prendre contact avec les responsables de la région roannaise.

Au cours de cette rencontre, d'intéressants échanges de vues ont eu lieu sur les différents problèmes de nos professions, permettant aux responsables de la région de mieux connaître le travail de la Fédération et l'action menée dans d'autres régions, et également permettant aux fédérales d'approfondir les problèmes spéciaux de cette région où la confection est surtout située dans des centres ruraux.

D'autre part, au cours de ces Journées Textiles, de fructueux contacts ont pu être pris avec les responsables Textiles de différentes régions où une action syndicale dans le vêtement était encore inexiste ou en sommeil.

Nous gardons beaucoup d'espoir de tous ces contacts directs qui ont déjà été suivis d'une correspondance intéressante et d'actions locales.

**Aizenay.** — L'année 1954 a été particulièrement mouvementée où l'usine fut déclarée en faillite. Heureusement pour les ouvriers et ouvrières, le syndic a obtenu l'autorisation de faire travailler l'usine sous la direction d'une maison d'Angers.

Actuellement, l'usine travaille normalement et les salariés perçoivent régulièrement leurs salaires. Mais, au début de l'année, des salaires arriérés étaient dus. Grâce à l'intervention de la C.F.T.C., ces salaires ont été distribués par petits acomptes; ainsi, tous les travailleurs ont obtenu leur dû.

Etant donné la mauvaise position de l'usine, notre syndicat a été obligé de freiner son action, surtout en ce qui concerne les améliorations réclamées depuis longtemps, par exemple réfectoire, garage vélos, etc...

Toutefois, le syndicat conserve son autorité et les récentes élections des délégués du personnel le confirment. Les élections eurent lieu le 6 octobre mais la majorité ne fut pas obtenue, la direction n'ayant pas préparé, comme il se doit, ces élections.

En effet, les travailleurs à domicile ne furent pas prévenus et la liste d'électeurs fut affichée trop tard, donc beaucoup de jeunes ouvrières ne savaient pas si elles avaient droit au vote.

La direction, satisfaite de ce premier échec, en profita pour influencer des ouvriers et ouvrières qui acceptèrent de former une autre liste, alors qu'au premier tour une seule liste était en présence, celle de notre syndicat.

Malgré cette manœuvre et un tract très désobligeant pour nous, au deuxième tour, la liste C.F.T.C. a obtenu 124 voix et se voyait attribuer 5 sièges, tandis que l'autre liste n'obtenait que deux sièges avec 42 voix.

Les responsables syndicaux ont mené une lutte serrée, mais leurs efforts furent récompensés.

**La Chatigneraie.** — Dans un petit atelier de confection, un petit groupe s'organise. Jusqu'alors le syndicalisme n'avait pas pénétré cette usine où des ouvrières ont un salaire dérisoire. Une action est menée pour faire obtenir une amélioration de salaire et aussi une amélioration pour le local qui s'avère trop petit pour travailler en de bonnes conditions.

D'autre part cet atelier n'ayant jamais eu de délégués du personnel, le nécessaire va être fait pour que ces élections se déroulent au plus tôt.

## Propagande et recrutement

### Pour une fédération et une C.F.T.C. puissantes

par Henri GEBELE, d'Epinal (Vosges)  
Vice-Président de la Fédération

Nous avons tous ressenti à un moment ou à un autre notre faiblesse syndicale et nous avons compris la nécessité de renforcer la Fédération.

De faire une fédération puissante.

Cette nécessité, nous la ressentons, aussi bien en face de la C.G.T. qu'en face des organisations patronales et des Pouvoirs Publics.

En face de ces problèmes, nous n'échapperons pas à une exigence.

— Il faut être fort.

— Il faut une Fédération puissante.

Il faut être forts par LE NOMBRE D'ADHERENTS et PAR LA COMPTENCE de nombreux militants.

Pour être forts LA PROPAGANDE ET LE RECRUTEMENT ont une importance primordiale pour notre syndicalisme.

Il est possible d'avoir de grandes idées et de beaux programmes mais sans syndicats forts par le nombre et bien équipés, toutes les idées et programmes resteront lettres mortes.

Le drame actuel du syndicalisme c'est d'avoir BEAUCOUP DE GRANDES IDEES, MAIS PAS ASSEZ DE TROUPES.

Les moyens pour faire une Fédération et une C.F.T.C. puissantes sont :

#### 1<sup>e</sup> Le nombre par la propagande.

Un souci majeur : être nombreux pour être forts.

Cela est vrai à tous les stades du mouvement.

- Section d'entreprise
- Syndicats
- Fédération
- U.D.
- Confédération.

#### Dans l'entreprise.

C'est de l'entreprise que part toute l'action et l'influence. C'est pourquoi nous devons veiller avec soin à l'action et l'organisation des sections d'entreprises.

Ce qui est vrai pour la section d'entreprise ou le syndicat l'est également pour la Fédération, l'U.D., la Confédération.

— Il nous faut donc un plan de recrutement et de propagande.

#### 1<sup>e</sup> Propagande orale

#### 2<sup>e</sup> Presse - les revues, les tracts

#### 3<sup>e</sup> Propagande par les faits et l'action.

Les trois formes de propagande doivent être utilisées de façon simultanée et harmonieuse.

#### 1<sup>e</sup> La propagande orale.

Commence avec le militant de base qui parle aux copains de l'usine ou de l'atelier des problèmes professionnels d'un événement social et exprime son opinion.

C'est l'équipe de militants d'un cercle d'étude syndical qui discute des problèmes techniques et sociaux.

C'est enfin le propagandiste de la réunion d'information.

#### 2<sup>e</sup> La presse - les revues - les tracts.

La presse peut être le meilleur des moyens. Il faut l'utiliser avec beaucoup d'après-propos. Il en est de même des revues et des tracts.

Le tract, notamment, doit être simple, court et facile à lire.

Rien ne remplace la propagande active du militant à l'atelier ou à l'usine, dans le car, le quartier dans la vie de tous les jours.

Cette propagande active, je serais tenté de l'appeler « l'action au corps à corps ».

#### 3<sup>e</sup> Propagande par le fait et l'action.

Si notre propagande par l'action et les faits veut être profitable à la Fédération il faut qu'elle soit en rapport avec nos possibilités. Il ne sert de rien de jouer au « Don Quichotte » du syndicalisme.

L'action qui paie, c'est celle que nous pouvons faire à notre échelle. L'action sur une entreprise ou un atelier. L'action sur une localité. L'exploitation de tous les événements qui peuvent permettre une intervention utile en faveur des travailleurs.

Dans ce domaine de la propagande par les faits nous devons vaincre une certaine pudeur. Trop souvent nous n'osons pas dire ce que nous avons

## Confection administrative et militaire

### Pourquoi nous avons signé la Convention Collective

Nous avons lu dans « Force Ouvrière » du 16 septembre 1954 un article concernant la Convention Collective de la CONFECTION ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE.

En effet, la signature fut longue à venir ! Ce n'est pas deux ans, chers camarades, qu'elle fut discutée, il faut reprendre vos papiers... cela en fait trois (la première réunion fut fixée par le Ministère du Travail au 25 avril 1951).

Il est non moins vrai que si l'on compte le nombre de réunions où participait cette Centrale, c'est même beaucoup dire deux ans !... Cette absence aux réunions entraîne, oh même involontairement, quelques erreurs... Ainsi, les pourparlers furent suspendus, mais jamais rompus. Simple nuance.

Quant à la satisfaction que nous apporte la signature de cette Convention, elle est loin d'être totale. Ainsi que nous le disions dans « Inter-Tex-

tile-Vêtement » du mois précédent : « Cette C.C. ne nous apporte pas ce que nous souhaitons pour tous les salariés de nos professions. Mais il faut tenir compte de ce qui est actuellement : un recueil de lois, rien de plus. Dans ce sens, le texte signé apporte quelque chose de très valable à nos camarades.

Sans analyser ici le contenu de ce texte, rappelons tout de même que nous avons obtenu, entre autres :

- le décollement des congés supplémentaires d'ancienneté ;
- des absences spéciales pour mariage, décès ;
- une gratification de départ ;
- divers aménagements pour les femmes en état de grossesse : interdiction de licenciement, paiement du temps des consultations pré-natales, un an pour éléver l'enfant...

— réduction des abattements d'âge pour les jeunes.

Quant aux salaires, eux non plus ne nous donnent pas satisfaction. Mais nous estimons que nous avons tout de même fait un pas en avant. Si le S.M. I.G. à 100 + 21,50 est garanti à tout travailleur, il ne faut pas oublier que le prix des pièces est encore calculé sur la base des accords de septembre 1951 (100 - 104,50 - 109).

Voilà pourquoi, sans aucun « esprit de chapelle », la Fédération du Vêtement C.F.T.C. a cru de son devoir de signer cette Convention Collective et pourquoi elle souhaite vivement que ce texte, aussi imparfait soit-il, soit étendu afin que tous les patrons faisant de l'administrative et du militaire soient dans l'obligation d'appliquer cette convention et, pour certains de nos camarades, ce serait déjà un fameux résultat !

S. P.

### Après la prime de 6 fr. 50

A la suite de la décision gouvernementale du 9 octobre 1954, d'augmenter de 6 fr. 50 le salaire de base, ce qui porte le salaire minimum à 100 + 21,50 = 121,50, zone Paris, nous avons demandé des entrevues aux différentes Chambres Patronales des branches de l'Habillement.

À ce jour, la Confection Féminine, les Industries de Lingerie se refusent à toute entrevue ; les Tailleurs ont fixé une date ; la Chapellerie, la Confection Masculine et Vêtements Imperméables nous renvoient aux organismes régionaux.

Les autres branches ne nous ont pas encore répondu (sauf la Couture - voir en première page).

### Dans les fleurs et plumes

au plan national

En réponse à notre demande d'entrevue, la Chambre Syndicale nous communique les nouveaux salaires qu'elle recommande à tous leurs adhérents :

Catégorie 2 (ancien coef. 115).	121,50
Catégorie 3 (1) (ancien coef. 115)	121,50
Catégorie 3 (2) (ancien coef. 135)	129,50
Catégorie 4 (ancien coef. 155).	145,50
Catégorie 5 (ancien coef. 175).	161,50

La Fédération demande à cette Chambre Patronale de concrétiser ces chiffres dans un accord qui sera déposé aux Prud'hommes.

Vous pouvez vous procurer le texte de la Convention Collective Nationale du Textile au siège de la Fédération, 26, rue Montholon, Paris. 50 fr. l'exemplaire. 45 fr. par dix.

DIMANCHE

28

NOVEMBRE

de 15 à 22 heures

tous nos adhérents parisiens viendront avec leurs amis au traditionnel

Bal de la

Ste Catherine

26, rue Montholon  
Paris

ATELIER 720 (Assoc. n° 3318)  
Serv. Impr., Clichy-sous-Bois (S.-et-O.)  
Directeur-Gérant : B. MAYOUD